

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale  
des collectivités locales

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 19 juillet 2011 relative aux comptes administratifs  
des groupements de communes à fiscalité propre (exercice 2010)**

NOR : IOCB1117836C

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration  
à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Pour permettre la publication des statistiques (y compris les ratios de référence) sur les finances des groupements de communes à fiscalité propre, pour l'exercice 2010, je vous prie de m'adresser dans les meilleurs délais possible les budgets principaux des comptes administratifs 2010 des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des syndicats d'agglomération nouvelle et des communautés de communes de plus de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (1). La liste de ces collectivités figure en annexe.

Pour faciliter le traitement des informations, je vous demande d'effectuer l'envoi de ces documents, de façon échelonnée si besoin est, à l'adresse suivante : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mme Sabine MEUNIER, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations. Elles permettent notamment de calculer les ratios moyens définis en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, je vous rappelle que le vote arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. En conséquence, je vous remercie par avance de me faire parvenir l'ensemble des comptes administratifs de ces groupements de communes à fiscalité propre avant le 15 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
É. JALON

---

(1) Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2006).